

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 940 962**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **09 00147**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 65 D 1/40 (2006.01), B 65 D 1/02, A 45 D 34/02**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 14.01.09.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 16.07.10 Bulletin 10/28.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : THE MILLENNIUM ESSENCE COM-
PANY Société à responsabilité limitée — FR.

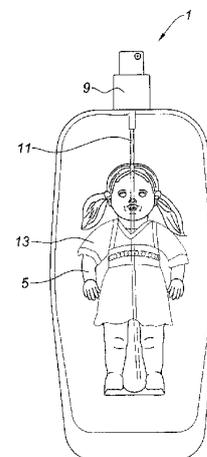
⑦2 Inventeur(s) : MANSAU SERGE.

⑦3 Titulaire(s) : THE MILLENNIUM ESSENCE COM-
PANY Société à responsabilité limitée.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET GERMAIN ET MAUREAU.

⑤4 RECEPTACLE APTE A RECEVOIR UN LIQUIDE COMPORTANT UN MOTIF EN RELIEF.

⑤7 L'invention a trait à un réceptacle (1) comportant un
corps principal (3) apte à recevoir un liquide et au moins un
motif (5) en relief par rapport audit corps (3), caractérisé en
ce qu'il comprend au moins un élément (13) monté de ma-
nière amovible sur ledit motif (5) grâce à des moyens de
fixation.



FR 2 940 962 - A1



La présente invention concerne un réceptacle comportant un corps principal apte à recevoir un liquide et au moins un motif en relief par rapport audit corps.

Il est connu des réceptacles de type flacon de parfum comportant un tel motif en relief.

Le motif en relief est en général décoré de manière définitive par de la peinture ou par un élément coloré collé ou soudé sur ledit motif.

Ainsi, ce type de réceptacle empêche toute personnalisation en fonction des envies ou de l'âge des utilisateurs, notamment des jeunes utilisateurs comme les enfants.

Un but de la présente invention est donc de fournir un réceptacle présentant un motif en relief sur le corps principal dont le motif en relief peut être personnalisable de manière temporaire facilement et efficacement.

A cet effet, l'invention a pour objet un réceptacle comportant un corps principal apte à recevoir un liquide et au moins un motif en relief par rapport audit corps, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un élément monté de manière amovible sur ledit motif grâce à des moyens de fixation.

Selon l'invention, le réceptacle apte à recevoir un liquide comporte au moins un motif en relief personnalisable de manière non permanente dans la mesure où l'élément amovible apte à coopérer avec ledit motif peut être retiré autant de fois que nécessaire et remplacé par un autre élément amovible.

Ainsi, la personnalisation peut être réalisée de manière aisée par tout utilisateur, notamment par les enfants.

De plus, le changement d'élément amovible peut se faire un nombre illimité de fois tout en maintenant une fixation efficace.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention, le réceptacle de l'invention comporte l'une ou plusieurs des caractéristiques optionnelles suivantes considérées seules ou selon toutes les combinaisons possibles :

- les moyens de fixation sont répartis sur le corps principal, chaque motif et/ou sur chaque élément amovible ;
- les moyens de fixation comprennent un ou plusieurs aimants répartis sur ou dans chaque motif ce qui permet de fixer les moyens de fixation définitivement dans le réceptacle et donc de limiter le risque de perte de ces derniers ;
- les moyens de fixation comprennent une colle repositionnable disposée sur chaque motif et/ou sur chaque élément amovible ce qui

permet de fixer de manière simple, efficace et bon marché mais non définitive ;

5 - les moyens de fixation comprennent des pattes d'attache appartenant à un élément amovible et aptes à venir s'encaster dans des orifices correspondants dans le corps principal ce qui permet une fixation très efficace et non définitive ;

- les pattes d'attache sont en plastique ce qui permet de faciliter la fabrication de ces dernières ;

10 - le matériau constituant le ou les éléments amovibles est un métal, un matériau plastique ou un papier carton ce qui permet une fabrication facile et également d'assurer une robustesse de chaque élément amovible ;

15 - l'épaisseur du ou des éléments amovibles est comprise entre 0,2 mm et 2 mm, ce qui permet d'assurer une rigidité optimale et également un bon aspect esthétique ;

- le ou les motifs en relief et le corps principal sont fabriqués de matière ce qui permet de simplifier la fabrication du réceptacle ;

20 - le corps principal et le ou les motifs en relief peuvent être fabriqués dans un matériau en verre, en terre cuite, en porcelaine, dans un matériau plastique ou en métal ;

- le ou les motifs sont rapportés sur le corps principal ce qui permet de modifier et d'adapter le matériau constituant ces derniers selon le besoin ;

25 - le réceptacle comporte une pluralité de faces dont au moins une face comporte un ou plusieurs motifs en relief ce qui permet d'obtenir des motifs de taille importante de manière aisée ;

- la face comportant le ou les motifs est sensiblement plane ce qui permet de simplifier la fabrication du motif ;

30 - le réceptacle est un flacon de parfum comportant des moyens de distribution du parfum.

L'invention sera davantage comprise à la lecture de la description non limitative qui va suivre, faite en référence aux figures ci-annexées.

- La figure 1 est une vue de face d'un mode de réalisation d'un réceptacle de l'invention dont l'élément amovible est séparé du corps principal ;

35 - Les figures 2a et 2b sont respectivement une vue de face et une vue de derrière de l'élément apte à être fixé sur le réceptacle de la figure 1,

- La figure 3 est une vue de côté du mode de réalisation du réceptacle de la figure 1 et de l'élément des figures 2a et 2b;

- La figure 4 est une vue de face du mode de réalisation de la figure 1 dans lequel l'élément amovible est fixé sur le motif en relief ;

5 -La figure 5 est une vue de côté du mode de réalisation de la figure 4.

Comme représenté aux figures 1 et 3, le réceptacle 1 de l'invention qui est en l'espèce un flacon de parfum, comporte un corps principal 3 et au moins un motif en relief par rapport au corps principal 3, en l'occurrence un seul motif 5 est représenté.

Le corps principal 3 tel que représenté présente une forme sensiblement parallélépipédique dont une face 7 comporte un motif en relief 5, en l'espèce une figurine. De manière générale, le corps principal 3 peut présenter toute forme connue de l'homme du métier, notamment une forme sensiblement cylindrique. Dans ce cas le corps 3 présente une seule face. Le corps principal peut présenter toute autre forme présentant une pluralité de faces dont au moins une face comporte un ou plusieurs motifs en relief. Dans ce cas, de manière avantageuse, le motif peut s'étendre sur toute la surface de ladite face. On peut ainsi obtenir des motifs de taille importante de manière

20 aisée. Dans ce dernier cas et comme représenté à la figure 1, la face 7 comportant le ou les motifs 5 est sensiblement plane ce qui permet de simplifier la fabrication du ou des motifs 5 par rapport à une face sensiblement courbe.

25 Chaque face peut comporter un motif en relief 5 ou une pluralité de motifs.

Le corps principal 5 est configuré pour recevoir tout type de liquide, notamment du parfum. Pour ce faire, l'intérieur du corps principal 5 est totalement ou partiellement creux pour loger le liquide.

30 Le réceptacle 1 de l'invention est apte à distribuer un liquide, notamment par l'intermédiaire d'une tête de vaporisation 9 connue de l'homme du métier et montée sur le corps principal 5. La tête de vaporisation 9 comprend un tube 11 apte à être immergé dans le liquide contenu à l'intérieur dudit corps principal 5.

Selon une variante, le réceptacle 1 de l'invention peut comporter un bouchon surmontant un orifice du corps principal 3 permettant la distribution du liquide par versement au travers de ce dernier.

Le motif en relief 5 peut être de toute forme connue de l'homme du métier, notamment une forme humaine telle qu'une petite fille (comme représenté à la figure 1), un bébé ou encore une poupée, une forme végétale ou animale telle qu'un chien, un chat ou un lapin ou une forme d'un objet usuel telle qu'une maison ou une voiture.

Le ou les motifs 5 peuvent être fabriqués de matière avec le corps principal 3 ce qui permet de simplifier la fabrication du réceptacle. En effet, le ou les motifs sont fabriqués simultanément avec le corps principal 3. Dans ce cas, le corps principal 3 et le ou les motifs 5 en relief peuvent être fabriqués dans un matériau en verre, en terre cuite, en porcelaine, dans un matériau plastique ou en métal.

A titre d'exemple de matériau plastique, on peut citer le PET (polyéthylène) ou le PP (polypropylène).

A titre d'exemple de métal, on peut citer l'aluminium ou l'acier.

Dans une variante, le ou les motifs 5 peuvent être rapportés sur ledit corps principal 3 ce qui permet de modifier et d'adapter le matériau constituant ces derniers selon le besoin. Ainsi, chaque motif 5 peut être rapporté par collage, par soudure ou par aimantation, par exemple.

Dans le cas où le motif 5 est rapporté sur le corps principal 3, le motif 5 peut être réalisé dans la même matière ou dans une matière différente du corps principal 3, notamment en verre, en terre cuite, en porcelaine, dans un matériau plastique ou en métal.

Comme représenté aux figures 2a et 2b, au moins un élément amovible 13 apte à coopérer avec le ou les motifs 5 est fixé sur ce(s) dernier(s) de manière amovible par des moyens de fixation 17.

Selon une variante non représentée, plusieurs éléments amovibles peuvent être fixés sur un même motif.

Dans le cas représenté aux figures 4 et 5, un seul élément amovible 13 est fixé sur un seul motif 5. L'élément amovible peut alors être un vêtement, comme cela est représenté. De manière plus générale, le ou les éléments amovibles 13 peuvent présenter tout type de forme telle que la forme de vêtements, de chapeaux, de maillots de bain, de chaussure, de sac à main,

de bijoux ou encore des formes plus abstraites tels que des formes géométriques.

Le matériau constituant le ou les éléments amovibles 13 peut être un métal, tel que métaux ferreux ou encore de l'aluminium, un matériau
5 plastique tel que le PVC (polychlorure de vinyle), ou un papier carton. De tels matériaux permettent une fabrication facile et également assure une robustesse dudit élément amovible 13.

Dans le cas où l'élément amovible 13 est en métal, ce dernier peut ainsi être moulé par tout moyen connu de l'homme du métier. Le métal utilisé
10 peut être un métal ferreux ou tout autre métal tel que de l'aluminium par exemple.

Dans le cas où l'élément amovible 13 est en plastique, l'élément amovible 13 peut être obtenu par tout moyen connu de l'homme du métier, notamment par thermoformage ou par injection. A titre d'exemple de matériau
15 plastique, on peut citer le PVC.

Dans le cas où l'élément amovible 13 est un papier carton, ledit élément 13 est alors obtenu par gravure en relief. Le papier en carton peut être issu du recyclage afin de diminuer le coût de fabrication. Le papier en carton peut comporter des éléments métalliques afin de rendre l'élément amovible
20 aimantable.

Il est également possible qu'un élément amovible 13 comporte une pluralité de couches à base de matériaux métalliques, plastiques ou cartonnés afin d'améliorer certaines propriétés dudit élément amovible 13, par exemple la robustesse de ce dernier.

L'épaisseur de chaque élément amovible 13 est typiquement comprise entre 0,2 mm et 2 mm. Ainsi de manière avantageuse, l'élément amovible est suffisamment épais pour être manipulable de manière aisée sans endommager l'élément amovible 13 et suffisamment fin pour être esthétique lorsque ledit élément 13 est fixé sur le motif 5.

Les moyens de fixation 17 peuvent être répartis sur le corps principal 3, chaque motif 5 et/ou sur chaque élément amovible 13. Ainsi, lesdits moyens 17 peuvent être répartis à la fois sur le corps principal 3, chaque motif 5 et sur l'élément amovible 13 ce qui permet d'assurer une fixation efficace et résistante au temps.

Selon une variante, les moyens de fixation sont montés ou incrustés exclusivement sur le corps principal 3, chaque motif 5 ou sur chaque

élément amovible 13. Comme représenté à la figure 2b, les moyens de fixation 17 sont fixés sur la face arrière 18 de l'élément 13.

Selon un mode de réalisation, les moyens de fixation comprennent un ou plusieurs aimants répartis sur ou dans chaque motif 5 ce qui permet de
5 fixer les moyens de fixation définitivement dans le réceptacle 1 et donc de limiter le risque de perte de ces derniers. Dans ce cas, l'élément amovible est fabriqué dans une matière métallique magnétique, telle que du fer.

Selon une variante, les moyens de fixation comprennent une colle repositionnable disposée sur chaque motif 5 et/ou sur chaque élément
10 amovible 13. A titre d'exemple, de telle colle, on peut citer du papier adhésif, comme du Scotch® double face, ou encore de la pâte adhésive, comme la Patafix® (voir figure 2b). L'utilisation de colle repositionnable permet de fixer de manière simple, efficace et bon marché mais non définitive.

Selon encore une autre variante, les moyens de fixation
15 comprennent des pattes d'attache appartenant à un élément amovible 13 et aptes à venir s'encaster dans des orifices correspondants dans le corps principal 3 ce qui permet une fixation très efficace et non définitive. Ainsi, dans le cas où le corps principal 3 comporte une pluralité de faces sensiblement planes, comme représenté aux figures 1, 3 à 5, les pattes peuvent être
20 attachées au corps principal 3 sur une face opposée à celle comportant le ou les motifs 3.

Les pattes d'attache peuvent être en plastique afin de faciliter la fabrication de ces dernières. En effet, dans le cas où l'élément amovible 13 peut être en matière plastique pour simplifier la fabrication. En effet, l'élément
25 amovible 13 et les pattes d'attache peuvent être obtenus par thermoformage ou par injection.

Selon une autre variante, les moyens de fixation comprennent un ou plusieurs morceaux de ruban auto agrippant de type Velcro®.

Selon encore une autre variante possible, l'élément amovible 13
30 pourrait être fixé sur le corps 3 au moyen d'un ou plusieurs élastiques qui en feraient le tour, à la manière d'un masque sur un visage.

Les moyens de fixation peuvent être constitués d'aimant(s), de colle, de pattes d'accrochage ou d'élastiques, de manière exclusive ou bien être un mélange de ces derniers.

35 Ainsi, pour fixer un élément amovible 13 sur un motif 5, il suffit de saisir l'élément amovible 13 désiré et de le rapprocher du motif 5. Lorsqu'il y a

contact les moyens de fixation 17 assurent un maintien efficace et durable entre l'élément amovible 13 et ledit motif 5. Lorsqu'un utilisateur désire changer l'aspect du réceptacle 1 de l'invention, il suffit d'attraper l'élément amovible 13 ainsi maintenu sur le motif 5. En exerçant une force supérieure à la force d'attraction entre l'élément amovible 13 et le motif 5, l'élément amovible 13 se détache du motif 5. Ainsi, il suffit de saisir à nouveau un autre élément amovible 13 et de le rapprocher du motif 5 jusqu'au contact de ces derniers.

REVENDEICATIONS

1. Réceptacle (1) comportant un corps principal (3) apte à recevoir un liquide et au moins un motif (5) en relief par rapport audit corps (3),
5 caractérisé en ce qu'il comprend au moins un élément (13) monté de manière amovible sur ledit motif (5) grâce à des moyens de fixation (17).
2. Réceptacle (1) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les moyens de fixation (17) sont répartis sur le corps principal (3), chaque motif (5) et/ou sur chaque élément amovible (13).
- 10 3. Réceptacle (1) selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les moyens de fixation (17) comprennent un ou plusieurs aimants (17) répartis sur ou dans chaque motif (5).
4. Réceptacle (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de fixation comprennent une colle
15 repositionnable disposée sur chaque motif (5) et/ou sur chaque élément amovible (13).
5. Réceptacle (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de fixation comprennent des pattes d'attache appartenant à un élément amovible (13) et aptes à venir
20 s'encastrer dans des orifices correspondants dans le corps principal (3).
6. Réceptacle (1) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les pattes d'attache sont en plastique.
7. Réceptacle (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le matériau constituant le ou les éléments
25 amovibles (13) est un métal, un matériau plastique ou un papier carton.
8. Réceptacle (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'épaisseur du ou des éléments amovibles (13) est comprise entre 0,2 mm et 2 mm.
9. Réceptacle (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes,
30 caractérisé en ce que le ou les motifs en relief (5) et le corps principal (3) sont fabriqués de matière.
10. Réceptacle (1) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le corps principal (3) et le ou les motifs (5) en relief peuvent être
35 fabriqués dans un matériau en verre, en terre cuite, en porcelaine, dans un matériau plastique ou en métal.

11. Réceptacle (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le ou les motifs (5) sont rapportés sur le corps principal (3).
- 5 12. Réceptacle (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte une pluralité de faces dont au moins une face (7) comporte un ou plusieurs motifs (5) en relief.
13. Réceptacle (1) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la face (7) comportant le ou les motifs (5) est sensiblement plane.
- 10 14. Réceptacle (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est un flacon de parfum comportant des moyens de distribution du parfum.

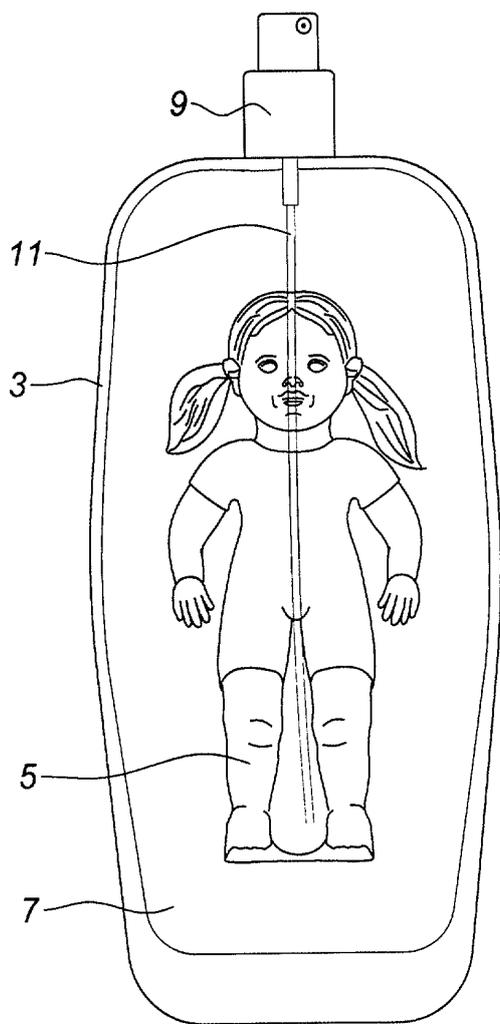


Fig. 1

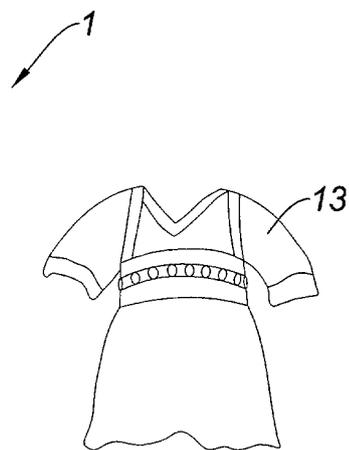


Fig. 2a

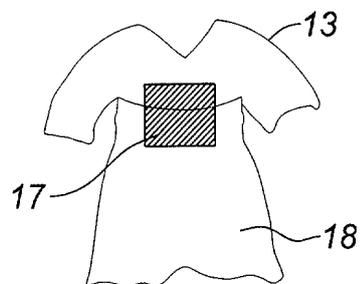


Fig. 2b

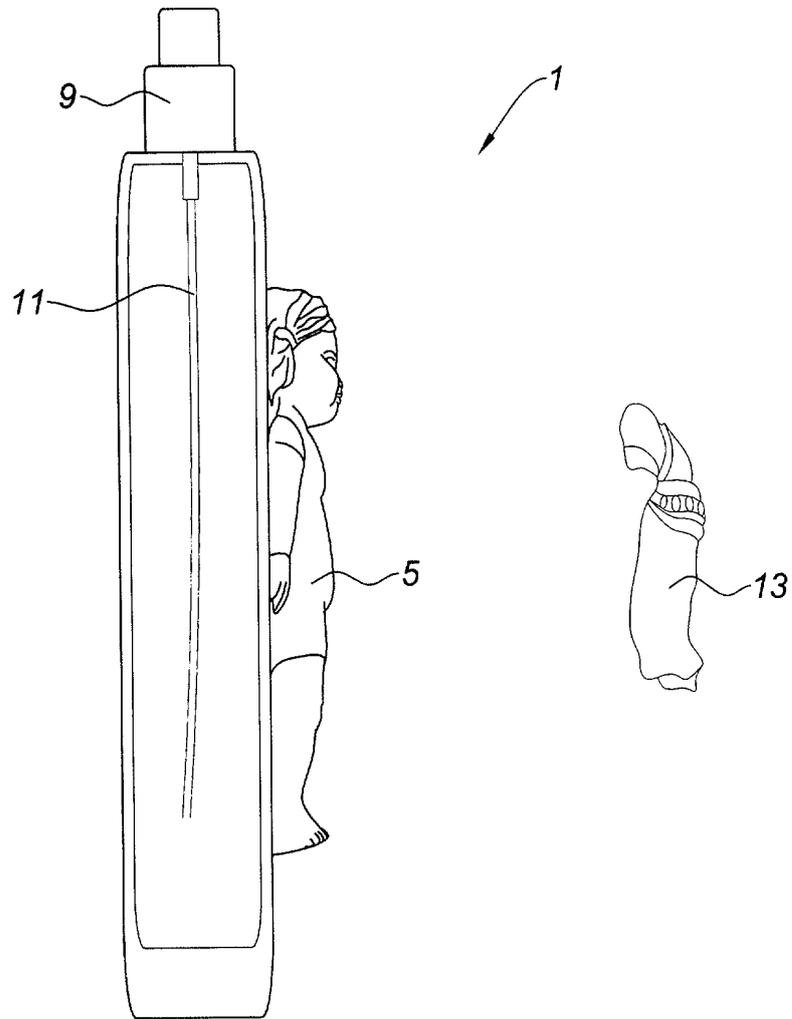


Fig. 3

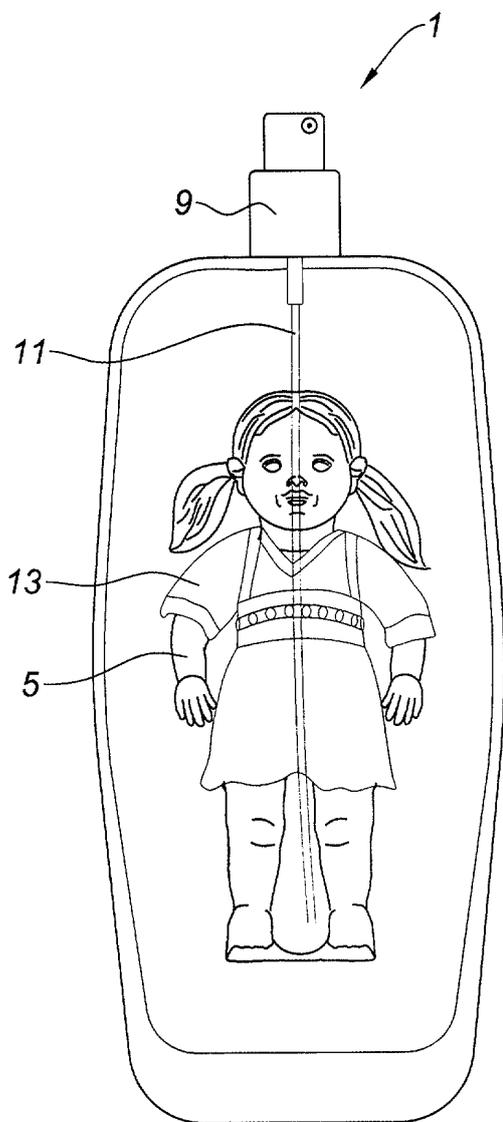


Fig. 4



Fig. 5



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 718241
FR 0900147

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 3 768 685 A (ECKMAN M) 30 octobre 1973 (1973-10-30) * le document en entier *	1-2, 9-10,14 3-4,11	B65D1/40 B65D1/02 A45D34/02
X	WO 92/16420 A1 (HENKEL KGAA [DE]) 1 octobre 1992 (1992-10-01) * revendication 1; figures *	1-2, 5-10, 12-13	
Y	WO 97/28052 A1 (AHARONI DANNY [IL]) 7 août 1997 (1997-08-07) * page 3, ligne 17 - ligne 27 * * page 4, ligne 5 - ligne 11 *	3-4	
Y	JP 60 071533 A (YOSHIHARA SUEO) 23 avril 1985 (1985-04-23) * abrégé *	11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B65D A47G
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		24 août 2009	Bridault, Alain
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14) 2

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0900147 FA 718241**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 24-08-2009

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3768685	A	30-10-1973	AUCUN	

WO 9216420	A1	01-10-1992	AT 122012 T	15-05-1995
			DE 4109425 A1	24-09-1992
			DK 575424 T3	04-09-1995
			EP 0575424 A1	29-12-1993
			ES 1020422 U	16-06-1992
			ES 2071496 T3	16-06-1995
			JP 3633610 B2	30-03-2005
			JP 6505949 T	07-07-1994
			US 5366102 A	22-11-1994

WO 9728052	A1	07-08-1997	AU 1463497 A	22-08-1997

JP 60071533	A	23-04-1985	AUCUN	
